



1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 6270

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
Nº de rannort: 23/1606/6/01			
Concerne: Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle périodique Type d'habitation: maison pappartement cautres:  Demandeur: PALC St. CHAMS FAN de l'installation:			
Demandeur: PALC Of Poflish ASDL	/CON!	V17-W1	SICK a
Personne sur place : ///////////////////////////////////	<i>2</i>		
Adresse de la visite: Hune SAINT, MORY SSA	5 - 70	000100	f.c,
Date de visite : Algelofte Date d'émission le la la Références client	$\mathcal{L}_{\mathcal{C}}$		
(Coloronial regional and Coloronial	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		0	
Tension d'utilisation :   Nombre de tableaux :   Protection générale du branchement :   Nombre de tableaux :   nombre de circuits terminaux : / 3			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			n.a. ou
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	X		
Etat du matériel électrique installé	<u> </u>	-	
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	X		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	×		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<u> </u>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ΜΩ	1,		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2. 6 Ω D	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	de l'agent SO	COTEC BELGIUN	l asbl.
NEANT.			
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O			
a marke a plant of the comment of th			
The second of th			
Conclusion:			द
			12
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain col le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodic	ue est à effectue	r dans
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité l'au terme de 18 moie après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en voe de compléter le dossier.  Nom et visa du demandeur pour réception :  Pour SOCOTEC BEI GIUM ASBL.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en voe de compléter le dossier.			
om et visa de l'inspecteur : our SOCOTEC BEL GIUM ASBL, CUFFARO  Nom et visa du demandeur pour réception :			
Domenico A butune			

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinave 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234-17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be